



## Procès-verbal du conseil scientifique du 30 mars 2017

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 30 mars 2017 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris, sous la présidence de M. Patrick Boucheron.  
La séance s'ouvre à 9h.

### Membres présents ou représentés (17)

Mme Anna BELLAVITIS, professeur à l'université de Rouen (procuration à Mme Cinzia VISMARA) ;  
M. Alain BERETZ, le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par Francis PROST ;  
M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;  
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des directeurs des études ;  
M. Paolo CAMMAROSANO, Centro Europeo Ricerche Medievali ;  
M. Florent COSTE, représentant élu des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;  
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
M. Patrick GILLI, professeur à l'université de Montpellier (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;  
M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;  
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;  
Mme Claude POUZADOUX, Centre National de la Recherche Scientifique ;  
M. Manuel ROYO, professeur à l'université de Tours ;  
Mme Silvia SEBASTIANI, École des Hautes Études en Sciences Sociales ;  
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;  
Mme Cinzia VISMARA, professeur à l'université de Cassino ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

### Membres absents excusés (1)

Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

### Assistaient également à la séance

M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;  
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;  
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;  
M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;  
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Résultat de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2017-2018 ;
4. État de l'activité du CCPS ;
5. Manuscrits présentés pour publication ;
6. Approbation de la charte des curateurs pour les livres collectifs ;
7. Proposition d'institution d'un comité de lecture commun aux trois sections scientifiques pour les *Mélanges* de l'EFR ;
8. État d'avancement du programme Performart ;
9. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
10. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Examen du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

La directrice a le regret d'annoncer le décès de Mirelle Cébeillac-Gervasoni.

À propos du contrat quinquennal, elle fait part d'un retard général dans la procédure de contractualisation avec la tutelle. Le retard est initialement dû à la réception tardive du rapport d'évaluation du Haut Comité pour l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (reçu le 19 janvier 2017 au lieu de début décembre 2016), qui a eu pour conséquence un envoi des remarques sur le rapport le 6 février 2017. La réception définitive du rapport a été actée en date du 23 février (il a été mis en ligne le 10 mars 2017). Ceci a retardé le dialogue contractuel et repoussé au 15 mars 2017 la remise du premier projet de contrat quinquennal par les EFE (au lieu du 31 janvier 2017). Une partie commune aux cinq Écoles françaises à l'étranger a été rédigée et sera partie intégrante de chacun des rapports. L'École française de Rome a envoyé le projet le 27 mars 2017. La tutelle espère pouvoir tenir le calendrier, pour une approbation du contrat fin juin 2017. La DGRI suivra le calendrier de la DGEIP et propose son expertise scientifique au besoin.

### 3. Résultat de la commission d'admission des membres pour l'année universitaire 2017-2018

La directrice de l'EFR excuse l'absence d'Anna Bellavitis, présidente de la commission d'admission. En ce qui concerne les renouvellements, toutes les demandes de renouvellement ont été acceptées. Les membres de première année ont tous soutenu leur thèse ou sont en passe de le faire. Pour les candidatures 2017, il est fait état de 92 dossiers pour 6 postes à pourvoir : 26 dossiers pour la section Antiquité, 26 pour la section Moyen Âge et 40 pour la section Époques moderne et contemporaine. Sur les 30 personnes auditionnées pour un entretien, 9 concernaient la section Antiquité, 9 le Moyen Âge, 10 la section Époques moderne et contemporaine et 2 pour le poste de maître de conférences.

Les candidats retenus sur la liste principale, tous docteurs, pour l'année universitaire 2017-2018 sont :

- Antiquité : Bertrand Augier, Bruno D'Andrea et Charles Davoine.
- Moyen Âge : Catherine Kikuchi.
- Époques moderne et contemporaine : Marie Bassi et Séverin Duc.

Les candidats retenus sur la liste complémentaire sont :

1. Carole Mabboux
2. Annalaura Turiano
3. Viva Sacco
4. Thomas Villey
5. Luciano Piffanelli
6. Clémentine Barbau

Les candidatures de candidats en début de carrière de chercheur ont été privilégiées. Le poste de maître de conférences n'a pas été pourvu cette année. Marie Bassi a été recrutée pour un an car la commission a jugé que le volet italien de son programme de recherche ne nécessitait pas de présence plus longue sur place.

Il est constaté une disparité des candidats entre les sections. Pour remédier à ce problème, la directrice de l'EFR sollicitera le conseil scientifique pour mettre en place une certaine flexibilité dans la répartition des postes en fonction du vivier.

Le président du conseil scientifique remercie la commission, qui se réunissait cette année pour la dernière fois, pour le travail accompli, et souscrit à la proposition de la directrice. Le bien-fondé d'une candidature et le choix d'un candidat par la commission se base sur une décision collective, qu'il faut préserver.

S'en suit un débat au sein du conseil scientifique sur les options possibles en matière de recrutement des membres en fonction du vivier des candidats variable d'une année à l'autre, la modulation nécessaire des profils sur le 18<sup>e</sup> poste en cas de poste non pourvu par un maître de conférences du fait de la rareté ou de l'inadéquation des candidatures (c'est le cas cette année) ainsi que sur la durée du recrutement sur un poste de membre (un an renouvelable deux fois).

Jean-Louis Ferrary met en lumière la durée des recrutements, qui sont effectués pour une année. La directrice de l'EFR précise sur ce point que l'appel à candidature doit être plus clair : il conviendra que les candidats présentent un projet de recherche déclinable par année, sur une durée globale de 3 ans.

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique qu'un atelier destiné à des étudiants de Master a été organisé en mars 2017 afin d'attirer de nouvelles candidatures.

Francis Prost souligne l'intérêt pour l'EFR et l'EFA de soutenir la publication des découvertes exceptionnelles effectuées par les chercheurs de l'INRAP à Lavau. Le dossier de madame Millet, responsable de cette publication et candidate à un poste de membre, ne répondait sans doute pas à ce type de poste, mais il faut trouver un moyen pour les écoles de favoriser cette étude. La directrice répond qu'un séjour comme chercheur résident pour madame Millet sera proposé à la direction de l'INRAP. Sur la présentation des dossiers de candidature aux postes de membre, le représentant du ministère souscrit à la proposition de décliner année par année le programme sur 3 ans. Enfin, quand le quota des candidatures est imposé, la seule variable est de moduler la durée du séjour, qui pourrait être d'un an ou de deux ans, afin de recruter le plus de personnes possibles.

Le directeur des études pour l'antiquité souligne la nécessaire attention que la commission d'admission doit porter aux disciplines rares. Le critère ne peut pas reposer seulement sur l'importance numérique du vivier.

#### 4. État de l'activité du CCPS

Depuis novembre 2016, trois réunions se sont tenues avec le président du conseil scientifique. En Antiquité, sur 16 demandes, 13 ont été acceptées (en comptant les présentations de livres), en Moyen Âge, sur 5 demandes, toutes ont été acceptées, et en Époques moderne et contemporaine, sur 6 demandes, 4 ont été acceptées, une a été refusée et une fait l'objet d'un complément d'information. La règle de limitation adoptée en matière de manifestations à organiser reste celle d'un maximum d'une manifestation hors quinquennal par mois et par section. La présence du président du conseil scientifique permet une vision globale des demandes.

#### 5. Manuscrits présentés pour publication

##### *Antiquité*

- Marie-Adeline Le Guennec, *Aubergistes et clients. L'accueil mercantile dans l'Occident romain (III<sup>e</sup> s. av. J-C. - IV<sup>e</sup> s. ap. J-C.)*

Le conseil scientifique propose un second passage, après avoir effectué les corrections sollicitées par le rapporteur.

- Marc Landelle, *Les magistri militum aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ap. J-C.*

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication de ce manuscrit.

- Joëlle Prim, *Histoire de l'Aventin. Limites, fonctions urbaines et rôle symbolique d'un quartier romain (II<sup>e</sup> siècle avant J-C. - 49 ap. J-C.)*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, après réalisation des corrections sollicitées par le rapporteur.

- Mireille Cèbeillac-Gervasoni et Fausto Zevi, *Terzo seminario Ostiense* (deuxième passage)

Le travail de curatelle, déjà signifié lors du premier passage en conseil scientifique, sera proposé à N. Laubry.

- Thibaud Lanfranchi, *Autour de la notion de sacer* (troisième passage)

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit.

##### *Moyen Âge*

- Armand Jamme, *Le pouvoir de compter et décompter. Genèses, formes et logiques de pratiques médiévales.*

L'étude de cette demande est reportée au conseil scientifique de juin 2017 dans la mesure où un des avis des rapporteurs n'a pas encore été communiqué.

- Étienne Anheim, Massimo Miglio et Catherine Virlouvet, *L'Italia di Jacques Le Goff. L'Italie de Jacques le Goff. Atti del Convegno Internazionale di Studi (Roma, 4-5 giugno 2015). Actes du colloque international (Rome, 4-5 juin 2015)*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit.

Le titre serait à décider, entre « Jacques Le Goff, l'Italie et l'histoire » ou « Jacques Le Goff, de l'Italie à l'histoire ».

- Enrico Cirelli, *Ceramica di Cencelle nel Medioevo. I materiali rivenuti negli scavi dell'École française de Rome (settore III, 1994-1999)* (deuxième passage).

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit.

## Époques moderne et contemporaine

- Bernard Dompnier et Stefania Nanni, *La mémoire des saints originels entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle* (deuxième passage)

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, après vérification des modifications demandées.

- Cesare Santus, *Trasgressioni necessarie. Communicatio in sacris, coesistenza e conflitti tra le comunità cristiane orientali* (Levante e Impero ottomano, XVII-XVIII secolo).

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, après avoir effectué les corrections sollicitées par le rapporteur.

- Valentina Sapienza, *La chiesa di San Zulian nel Cinquecento. Dalla ricostruzione sansoviniana alle grandi imprese decorative di fine secolo.*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, après avoir effectué les corrections sollicitées par le rapporteur.

## 6. Approbation de la charte des curateurs pour les livres collectifs

Dans le but d'améliorer la qualité des livres collectifs, il est proposé de faire signer à chaque responsable de programme la charte des curateurs pour les livres collectifs.

Le conseil scientifique s'accorde sur une modification à apporter : dans la partie « La couverture » (p. 2), la mention « Études réunies par... » est remplacée par « Sous la direction de... ».

Après cette correction, la charte est approuvée à l'unanimité.

## 7. Proposition d'institution d'un comité de lecture commun aux trois sections scientifiques pour les *Mélanges* de l'EFR

Afin de tenir compte de l'évolution des *Mélanges de l'EFR*, la création d'un comité de rédaction est proposé. Ce comité inclurait des membres de l'EFR, des chercheurs-résidents et les personnes mises à disposition du CNRS auprès de l'EFR. Par ailleurs, un comité de lecture international, proposé aussi au présent conseil, regrouperait des chercheurs internationaux pour une durée de 4 ans. C'est en comparant les pratiques du comité éditorial de la Casa de Velázquez (CVZ), que ces deux propositions ont émergé. Deux expertises seront réalisées : une par le comité et une par un expert externe. Une fiche-type sera par ailleurs fournie pour les rapporteurs et une grille d'évaluation sera mise en place sur le modèle de la CVZ.

Une liste des membres pouvant siéger à ces deux comités sera proposée au conseil scientifique de juin 2017.

Le conseil scientifique adopte la création du comité de lecture et du comité de rédaction international.

## 8. État d'avancement du programme Performart

La directrice de l'EFR précise les raisons qui ont porté à mettre ce point à l'ordre du jour. Il est de tradition désormais que le CS ait à connaître de l'état d'avancement des programmes de l'École, mais ce point n'a guère de raison d'être au début d'un nouveau quinquennal : les programmes viennent de commencer, et les membres du CS les connaissent bien, puisqu'ils ont eu à les choisir l'an dernier. Pour cette raison, il a été décidé de demander à madame Goulet, qui porte l'ERC Consolidator Grant

Performart, de présenter le démarrage de ce grand programme de recherche à cinq ans. C'est la première fois que l'EFR accueille comme second partenaire (avec 48% du budget à gérer) un projet européen de cette nature. Il a semblé opportun que le conseil scientifique puisse mesurer l'opportunité représenté par ce programme tout comme l'ampleur de sa gestion pour une structure comme l'EFR.

Anne-Madeleine Goulet décrit les grandes lignes du programme porté conjointement par le CNRS et l'EFR, qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il est l'aboutissement d'un long parcours et s'inscrit dans le programme « Horizon 2020 » (programme de financement de recherche et d'innovation) plus précisément dans le volet « excellence scientifique ». L'ERC prône des programmes d'ambition internationale, au vu du contexte actuel interconnecté et interdépendant, la recherche ne pouvant plus être réalisée au niveau national. L'objet du programme est de dresser un panorama des arts du spectacle à Rome pour la période 1644-1740. Il s'agira d'effectuer une recherche comparée sur onze familles aristocratiques. Ce travail sera mené par une équipe composée de nombreuses personnes (25 personnes dont 14 Italiens sur 8 pays européens), interdisciplinaire, avec une étroite collaboration entre chercheurs et archivistes. Une base de données sera créée (livrable du projet) dont certaines données seront diffusées sur internet. La sauvegarde des données, in fine, sera assurée par la très grande infrastructure de recherche du CNRS Huma-Num. Anne-Madeleine Goulet remercie la direction de l'EFR et l'ensemble de son personnel pour le soutien qu'elle a reçu dans le montage du projet, lequel dispose de moyens financiers et administratifs importants.

Un site web a été créé : [www.performart-roma.eu](http://www.performart-roma.eu), en langue italienne, langue de travail du projet (mise en ligne imminente de la version anglaise). Les trois premières années seront concentrées sur le travail en archives. Un colloque d'ouverture a déjà eu lieu à l'EFR en décembre 2016, accompagné d'un concert. Un séminaire de recherche aura lieu le 19 mai 2017, un colloque sera organisé fin 2019. Par ailleurs, deux journées d'études seront organisées en 2018 et en 2019, dont la première aura lieu en Espagne (La Rioja). Un numéro spécial des *MEFRIM* portera sur le projet. La publication des résultats se fera chez Brepols, en anglais. Le reste des articles sera publié sur Hal.

Jean-Louis Ferrary demande si l'accès à certains fonds s'est avéré problématique. Certains fonds ont en effet été écartés, du fait de la difficulté d'accès. Du reste, les fonds choisis à Rome l'ont été grâce à des personnes en ayant déjà connaissance.

Yves-Marie Bercé voudrait savoir pourquoi la recherche est limitée aux archives familiales, sachant qu'il existe des fonds qui ne sont pas nécessairement familiaux (comme par exemple ceux des églises nationales) et qui peuvent être du plus grand intérêt pour les arts du spectacle. La responsable du projet confirme que la base de travail est constituée à partir des fonds familiaux, mais qu'il n'est pas exclu de se tourner vers des fonds notariés ou des correspondances (à la Courneuve par exemple on trouve la correspondance diplomatique liée à l'ambassade de France à Rome). Le point d'entrée de la recherche est tout spectacle commandité par une famille (y compris les oratorios). Pour répondre à la remarque d'Yves-Marie Bercé, Anne-Madeleine Goulet précise que les fonds musicaux seront aussi pris en compte (fonds Santa Cecilia et fonds Chigi).

## **9. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Les accords et conventions sont approuvés à l'unanimité.

## 10. Questions diverses

André Vauchez informe les membres du conseil de la disparition de Giovanni Micholi. Les réseaux sociaux relaieront cette information.

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique du recrutement en cours du prochain directeur des études pour l'Antiquité, pour un poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il est fait état que le directeur des études pour l'Antiquité est aussi responsable du laboratoire d'archéologie. L'appel à candidature le mentionne pour régulariser une situation de fait.

La séance est close à 12h35.